

**EPE-ALGERIE TELECOM-SPA**  
**Direction Opérationnelle des télécommunications d'Ain-Temouchent**  
**Sous-direction Technique Opérationnelle**

Réf : AT/DOT46/SDTO/DRA/CRU /095/ 2023

Ain Temouchent, le 14/05/2023

**Le Directeur Opérationnel des télécommunication de la wilaya d'Ain Temouchent**

**A**

**Monsieur le Gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA**  
**sis à 38 logts Ouled Brahim Balloul-Wilaya SAIDA-**

**Objet :** Résiliation Unilatérale du contrat N°48/2021 du 07/06/2021 reconduction N°43/2022 du 07/06/2022.

**Nature du projet :** Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique (ODN)

**Nom du projet :** cité 45 logts (petit bois-Agence Foncière Local)

**Lieu des travaux :** CMP Ain Temouchent.

- Vu le contrat N°48/2021 du 07/06/2021 reconduction N°43/2022 du 07/06/2022 ayant l'objet de « Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique (ODN) » conclu avec le gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA ;
- Vu le bon de commande N°230037 du 23/03/2023 ;
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°57/2023 du 04/04/2023 ;
- Vu les plusieurs appels téléphonique qui reste sans réponse au gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA pour se présenter au siège de la direction opérationnel de télécommunication d'Ain temouchent pour notification du Ordre de service de démarrage des travaux.
- Vu le procès-verbal d'ouverture de chantier du 27/04/2023 déclarant l'absence du gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture de chantier du 30/04/2023 déclarant l'absence du gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA pour la deuxième fois ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture de chantier du 02/05/2023 déclarant l'absence du gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA pour la troisième fois ;
- Vu la mise en demeure N°01 du 17/04/2023 ayant l'objet de « notification du ordre de service de démarrage des travaux » ;
- Vu la mise en demeure N°02 du 02/05/2023 ayant l'objet de « notification du ordre de service de démarrage des travaux » ;
- vu l'absence total du cocontractant ou son représentant pour notification du ordre de service de démarrage des travaux ;
- Vu l'article 12 du contrat N°48/2021 du 07/06/2021 reconduction N°43/2022 du 07/06/2022 ayant l'objet de « délai d'exécution de la commande » ;
- Vu l'article 34 du contrat N°48/2021 du 07/06/2021 reconduction N°43/2022 du 07/06/2022 ayant l'objet de « résiliation » portant en cas d'inexécution de ses obligations.

A cet effet :

- La direction opérationnelle de télécommunication d'Ain Temouchent en sa qualité du contractant prononce à la résiliation **unilatérale** du contrat N°48/2021 du 07/06/2021 reconduction N°43/2022 du 07/06/2022 ayant l'objet de « Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique (ODN) » conclu avec le gérant de l'entreprise SARL AIN EL KHADRA et cela conformément à l'article 34 du contrat ;



Le Directeur Opérationnel

Signature: BOUALLEG Lyazid